

CANNABIS ET ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE

Bulletin d'information aux partenaires du réseau de la santé de l'Estrie

Numéro 1, octobre 2018

LA LEGALISATION DU CANNABIS : S'OUTILLER POUR MIEUX INTERVENIR

Ce bulletin produit par la Direction de santé publique de l'Estrie est destiné au réseau de la santé et ses partenaires intersectoriels. Il vise à soutenir les différents milieux qui seront concernés par la légalisation du cannabis en favorisant la diffusion et le partage d'informations relatives à la loi dont des outils de prévention qui seront diffusés au cours des prochains mois aux Directions régionales de santé publique (DRSP). **L'entrée en vigueur de la loi sur la légalisation est prévue le 17 octobre 2018.**

STRATEGIE REGIONALE DE SOUTIEN AUX PARTENAIRES

Devant ce changement sociétal majeur, le Gouvernement du Québec est conscient de l'importance d'informer la population et de la sensibiliser aux risques liés à la consommation de cannabis.

Puisque la légalisation du cannabis est sous le *leadership* du système de santé et de ses organisations de santé publique, des forums locaux seront organisés au cours de l'automne 2018 pour chacun des neuf réseaux locaux de service en Estrie. Nous voulons ainsi favoriser la concertation auprès des partenaires intersectoriels locaux et entendre les préoccupations et besoins des milieux.

LA PREVENTION POUR GUIDER NOS ACTIONS :

Une stratégie gouvernementale québécoise a été élaborée et comporte différents chantiers :

- » surveillance de l'état de santé de la population;
- » soutien aux milieux connexes;
- » information – sensibilisation – prévention et usage à faible risque;
- » offre légale de cannabis – offre de service;
- » optimisation des pratiques professionnelles et du système de cannabis à des fins médicales;
- » recherche et évaluation.

Toutes les informations officielles gouvernementales entourant la loi sont disponibles sur le site Encadrementcannabis.gouv.qc.ca.

Pour de plus amples renseignements sur la loi, une ligne téléphonique a été mise sur pied pour répondre aux questions ou pour formuler une plainte : **1 877 416-8222**. Une adresse électronique a également été mise en opération afin de recevoir les commentaires / suggestions loi-cannabis@msss.gouv.qc.ca.

Vous trouverez tous les détails dans la section [Demande et plaintes concernant la Loi encadrant le cannabis](#).

OUTILS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE PREVENTION

Au cours des prochains mois, différents outils seront produits et diffusés à différents publics cibles : population générale, milieu municipal et milieu scolaire.

Voici les outils actuellement disponibles.

Information générale pour tous les milieux

Cadre légal :

Pour connaître les grandes lignes du cadre légal et la façon dont le cannabis est encadré par la loi québécoise, consultez l'outil suivant ou la section du site gouvernemental portant sur [le cadre légal](#).

Vous pouvez également en apprendre davantage sur le cannabis et ses effets en consultant la documentation suivante : [Le cannabis et ses effets](#).

CANNABIS ET ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE

Bulletin d'information aux partenaires du réseau de la santé de l'Estrie

Scolaire et parents :

Distribuez cet outil et aidez les parents à aborder le sujet de la consommation de cannabis avec leurs enfants.

« [Parlez-vous cannabis](#) »

OUTILS D'INFORMATION A VENIR

Scolaire et parents :

1. Un document complet sous forme de *Questions-Réponses* : « *La légalisation du cannabis : Du primaire à l'Université – Informations et recommandations* ».

Explorez les aspects de la loi touchant le milieu scolaire, la consommation de cannabis (ses effets et ses risques) et les éléments clés de la prévention.

2. Un feuillet synthèse des « *Meilleures pratiques de prévention en milieu scolaire* » concernant la consommation de cannabis et autres drogues.

Engagez la réflexion et l'analyse des interventions en place ou à mettre en place dans un milieu scolaire, à l'aide des meilleures pratiques et conditions d'efficacité.

Municipal :

1. « *Foire aux questions sur les enjeux municipaux liés à la légalisation du cannabis – volet zonage et consommation dans les lieux publics extérieurs* ».

Un outil de soutien qui permettra d'outiller les municipalités dans la prise de décision en exposant les éléments à considérer concernant le zonage des points de vente de cannabis et des lieux publics de consommation.

Pour toute information :

jean-philippe.goupil.ciussse-chus-@ssss.gouv.qc.ca

Inscription et désinscription :

Isabelle.mathieu.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca

Rédaction

Jean-Philippe Goupil

Direction de santé publique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS